



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 28 mars 2024

Questions de Mme Mathilde Maillard, déposées le 5 décembre 2023 « La Municipalité de Lausanne, respectivement la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture, a-t-elle renoncé à demander au Transports publics lausannois de rapprocher les arrêts de bus des entrées et sorties de la gare ? Quels sont les aménagements provisoires prévus sur la place de la Gare durant la saison hivernale ? Où en sont les démarches d'indemnisation auprès des CFF et/ou de la Confédération concernant les aménagements provisoires ? De quelles garanties la Ville bénéficie-t-elle actuellement à cet égard ? »

Rappel

« A l'approche des fêtes de fin d'année et face à un Centre-Ville illuminé, décoré et vivant, la Place de la Gare – principale porte d'entrée de Lausanne – fait figure de triste sire.

Suite au chaos du chantier de la gare, dont la responsabilité incombe en premier lieu à la Confédération, la Municipalité a lancé en décembre 2022 le projet Entracte, un programme d'animations saisonnier qui devait proposer des aménagements éphémères conviviaux, accessibles et une programmation riche et variée.

D'après les communications effectuées par la Ville, le programme hivernal d'Entracte propose pas moins de 3 animations sur la Place de la gare (!), parmi lesquelles on dénombre l'évènement festif de clôture (date et horaires à venir).

En outre, le 3 octobre 2023, suite à des communications médiatiques divergentes entre la Municipalité et la direction des TL, la soussignée adressait une question écrite à la Municipalité au sujet des arrêts de bus à proximité de la gare CFF.

A ce jour, les questions posées demeurent sans réponses et la position des arrêts de bus à proximité de la gare inchangée ».

Préambule

Pour rappel, les aménagements de la place de la Gare sont provisoires et n'auraient jamais dû voir le jour. En effet, en 2022, suite au retard annoncé par l'Office fédéral des transports (OFT) et les CFF, la Ville a immédiatement proposé de faire tomber les palissades afin de rendre cet espace à la population et aux personnes usagères de la gare jusqu'à la reprise des travaux. Il était effectivement préférable d'avoir, pendant plus d'une année, un espace ouvert, végétalisé et convivial plutôt que de grandes palissades rendant inaccessible un

espace grand comme la place de la Riponne. En parallèle de ces aménagements, un programme d'animations a été réalisé pour faire vivre ces espaces. Par ailleurs, il convient de revenir également sur le fait que ces aménagements provisoires préfigurent, dans les grandes lignes, la place de la Gare définitive telle qu'adoptée avec le projet lauréat présenté en juin 2016. C'est principalement la piétonisation de la place à 75% contre 35% aujourd'hui, le regroupement des voiries au nord de la place et la création d'une grande esplanade. Il faut d'emblée préciser que les arrêts de bus, pour la place de la Gare définitive sont, bien entendu, prévus sur la place.

Entre juin 2016 et aujourd'hui, le projet de la place de la Gare définitive a évolué : ce sont notamment une arborisation plus importante, la mise en place d'escalators et l'intégration d'une rampe dans un bâtiment côté nord pour libérer de l'espace public qui améliorent considérablement le projet. Mais c'est surtout le Conseil communal, via la Commission de projet Pôle Gare, qui a demandé de faire évoluer la partie mobilité de la place en demandant une « zone particulière » au sens du Plan directeur communal (PDCOM), où « le TIM est modéré au profit des piétons et des transports publics ».

Depuis la mise en place des aménagements provisoires sur la place de la Gare en décembre 2022, la place a gardé sa fonction d'interface multimodale tout en proposant un espace convivial qui a offert un lieu de repos, d'attente et de rencontre ; par ailleurs, plus d'une vingtaine d'animations ont été proposées et ont reçu un accueil favorable de la population et des usagères et usagers de la gare. Elles ont permis de tester des usages dont une évaluation, confiée à un acteur externe, sera présentée prochainement.

En automne 2023, la Ville de Lausanne a formellement demandé aux CFF d'améliorer ses installations de chantier, de part et d'autre de la gare ; un diagnostic de 110 mesures réalisé par la Ville a mis en lumière les actions correctives à entreprendre. Reconnaissant que les installations de chantier ne cessaient de se dégrader depuis plusieurs mois, les CFF ont réalisé des mesures d'adaptation en lien avec les accès, la signalétique ou encore la voirie autour de la gare (passages piétons, voies bus, palissades, rond-point avec balises en plastique, pistes cyclables, marquage au sol, zones de dépose, flux des usagères et usagers, etc.). A ce jour, plus de 90% des mesures sont réalisées. Mais il reste une série essentielle à concrétiser : l'information aux voyageuses et voyageurs et la signalétique pour les personnes usagères de la gare, surtout pour indiquer les directions dans lesquelles aller pour les bus 21, 20 et 3, tout comme les taxis et le métro.

Réponse de la Municipalité

Question 1 : La Municipalité de Lausanne, respectivement la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture, a-t-elle renoncé à demander au Transports publics lausannois de rapprocher les arrêts de bus des entrées et sorties de la gare ?

C'est dès la conception des aménagements provisoires, soit en décembre 2022, que la Ville a réalisé des améliorations quant aux places pour les personnes à mobilité réduite, à la dépose-minute et pour les taxis. Et c'est aussi en même temps que les premières demandes ont été faites aux t-l concernant la problématique des arrêts de bus, ce qui démontre la fausseté des propos de l'article de septembre 2023 auquel fait référence Mme Maillard : le déplacement des arrêts de bus sur la place de la Gare ou de leur rapprochement, a bel et bien été discuté depuis fin 2022 ; plusieurs PV, courriels datant du premier semestre 2023 l'attestent.

Ainsi, après de longs mois, les arrêts de bus descendants sur l'avenue Louis-Ruchonnet ont été rapprochés de la gare. A ce jour, la Ville est toujours en discussion avec les t-l afin d'améliorer la situation,



Question 2 : Quels sont les aménagements provisoires prévus sur la Place de la Gare durant la saison hivernale ?

Selon le calendrier de référence du projet d'agrandissement et de modernisation de la gare de Lausanne annoncé par les CFF et l'OFT, la Ville de Lausanne est appelée à démanteler les aménagements provisoires au premier semestre 2024. Une demande formelle de la Ville de Lausanne a été faite aux CFF le 12 mars 2024, en proposant différents scénarios pour la suite en fonction du respect ou du non-respect du calendrier des travaux. Quant aux animations, comme annoncé, la dernière a eu lieu le dimanche 21 janvier 2024.

Question 3 : Où en sont les démarches d'indemnisation auprès des CFF et/ou de la Confédération concernant les aménagements provisoires ? De quelles garanties la Ville bénéficie-t-elle actuellement à cet égard ?

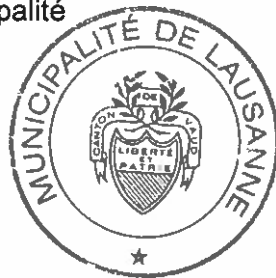
La demande de financement des coûts des aménagements transitoires annoncée à plus de CHF 385'000.- lors de la réponse à l'interpellation urgente de Mme la Conseillère communale Mathilde Maillard du 28 février 2023 a été discutée avec l'OFT ; pour rappel, ce dernier n'était pas entré en matière dans sa réponse du 19 juillet 2023 au courrier du comité interpartis de la gare de Lausanne. En même temps que la discussion ayant mené à l'accord induisant la prise en charge des CHF 250 millions de coûts supplémentaires liés au retard du projet de la gare par la Confédération et les CFF, la Ville de Lausanne a continué celle concernant les aménagements provisoires ; pour ce faire, elle s'est basée sur une analyse juridique du dossier et a fait valoir ses arguments auprès de l'OFT et de l'ensemble des acteurs parties prenantes de la gare. Elle a particulièrement été soutenue par le Canton. Finalement, il a été décidé de verser CHF 585'000.- à la Commune de Lausanne; montant qui comprend les études, la construction, les mesures d'exploitation et le démantèlement des aménagements provisoires.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Mathilde Maillard.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 28 mars 2024.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter